



Le 12/07/2019

Mairie de NEVEZ
Service Enfance Jeunesse
Place Joseph Danielou
29920 NEVEZ

WALCK Vanessa/Marjorie MONFORT
07 88 67 25 27 / 02 98 06 81 23
alsh@nevez.fr

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU **MERCREDI DE NEVEZ**

PRESENTATION :

L'accueil de loisirs est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et est soumis à une législation et une réglementation spécifique à l'accueil de mineurs, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il est ouvert du mercredi 4 Septembre 2019 au mercredi 1er Juillet 2020 et fonctionne tous les mercredis de 7h00 à 19h00.

Sa capacité d'accueil est de 32 enfants de 2 ans (scolarisés) à 11 ans révolu.

L'accueil se fait dans les locaux de l'école, où, des salles sont aménagées.

L'EQUIPE ENCADRANTE :

Le personnel de l'équipe encadrante possède les qualifications requises par la réglementation : Brevet d'aptitude aux fonctions de Direction (BAFD) en cours, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations (BAFA), Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite enfance.

Elle est composée d'une directrice et de 3 animatrices.

Le taux d'encadrement de l'ALSH est de :

- 1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

L'ACCUEIL :

L'accueil des enfants se fait la manière suivante :

- Le matin
- L'après-midi
- Le matin + repas
- La journée complète + repas

Les horaires d'accueil sont :

- De 7h00 à 12h00 pour le matin
- De 13h15 à 19h00 pour l'après-midi
- De 7h00 à 13h15 pour le matin avec repas
- De 7h00 à 19h00 pour une journée complète

L'accueil se fait entre 7h00 et 9h00 le matin, 12h45 et 13h15 le midi, 17h00 et 19h00 l'après-midi.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE :

Un temps d'accueil est prévu le matin de 7h00 à 9h00 en garderie. Les enfants sont en temps libre, différents espaces seront aménagés pour leur permettre de faire ce dont ils ont envie : espace repos, espace lecture, espace jeux de construction... Les animateurs sont à leur disposition si besoin.

Vers 9h15, les enfants sont répartis par groupe selon leurs âges. Ces derniers vont dans leur salle respective, puis se rassemblent. Cela permet aux animateurs de leur présenter les activités du jour, et d'être à l'écoute des éventuelles propositions des enfants.

Vers 9h45, petite collation.

Vers 10h15, début des activités. L'animateur propose l'activité mais en aucun cas, l'enfant est obligé d'y participer du début à la fin. Il pourra s'il le souhaite être en jeux libre à proximité.

Lorsque l'activité est finie, tout le monde se rassemble pour discuter des ressentis de chacun de la matinée. Les enfants mangeant sur place sont conduits, après un passage aux toilettes et un lavage des mains, vers la cantine.

Après le repas, un temps de sieste, temps de repos et temps calme sont proposés aux enfants :

Les enfants ayant besoin de dormir sont conduits dans le dortoir. Le réveil se fait de manière échelonné afin de respecter le rythme de chacun.

Les enfants ayant besoin d'un temps de repos sont conduits dans une salle aménagée avec des tapis.

Les enfants ayant besoin d'un temps calme, sont accompagné d'un animateur qui leur propose des jeux calmes, de la relaxation, écoute de conte, lecture d'un livre...

Les activités de l'après-midi se font de la même manière que le matin. A part pour les plus de 8 ans qui pourront dans la mesure du possible, accompagné d'un animateur, se greffer aux activités de l'espace jeunes. (ex :activités culinaire)

Le goûter est servi aux alentours de 16h30.

L'accueil des parents le soir se fait de 17h00 à 19h00 en garderie. Les enfants sont pris en charge de la même manière que le matin.

LES INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font par périodes :

- Période 1 : du mercredi 4 Septembre au Mercredi 6 Novembre (soit 8 Mercredis)
- Période 2 : du mercredi 13 Novembre au Mercredi 8 Janvier 2020 (soit 7 Mercredis)
- Période 3 : du mercredi 15 Janvier au mercredi 26 Février 2020 (soit 5 Mercredis)
- Période 4 : du mercredi 4 Mars au mercredi 29 Avril 2020 (soit 7 Mercredis)
- Période 5 : du mercredi 6 Mai mercredi 1er Juillet 2020 (soit 9 Mercredis)

Pour la période 1, fin des inscriptions le mardi 28 Août 2018.

Pour la période 2, fin des inscriptions le mardi 6 Novembre 2018.

Pour la période 3, fin des inscriptions le mardi 8 Janvier 2019.

Pour la période 4, fin des inscriptions le mardi 26 Février 2019.

Pour la période5, fin des inscriptions le mardi 7 Mai 2019.

Il est important de respecter ce calendrier d'inscription, notamment si le repas est pris sur place, car pour une question de logistique, aucun repas ne pourra être pris sans inscription préalable 8 jours avant l'accueil prévu.

Le nombre de place étant limité, les dossiers complets sont pris par ordre d'arrivée.

En cas d'annulation à moins de 48 heures, un certificat médical est demandé. Dans le cas contraire, la facturation est effectuée.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier complet est obligatoirement retourné avant le premier jour d'accueil.

Celui-ci comporte :

- Le dossier unique d'inscription
- La fiche sanitaire
- Le certificat d'assurance
- L'attestation de quotient familial
- Photocopie du carnet de vaccination

LES REPAS :

Les repas sont pris dans les locaux de la cantine en présence d'animateurs, et le service est fait avec du personnel qualifié en restauration.

Les menus sont élaborés et préparés selon des critères bien précis et dans le respect du régime alimentaire par la responsable de la cantine.

Il est proposé une petite collation le matin (fruit) et un goûter l'après-midi qui seront pris dans les locaux de l'ALSH.

LA TARIFICATION ET LA FACTURATION :

Il est mis en place une tarification modulée selon les revenus. Se référer au tableau ci-dessous et du quotient familial (celui-ci doit impérativement être fournis lors de l'inscription, sans quoi, le tarif le plus haut est attribué).

	Quotient <650	Quotient >650	Extérieur
½ journée	4 €	5.20 €	5.60 €
½ journée + repas	5 €	6.50 €	7 €
Journée complète	7 €	9.10 €	9.80 €

Tarif dégressif de 1 € dès le 2^{ème} enfant.

La facturation est établie par le service comptable de la mairie et est éditée tous les mois. Les règlements se font uniquement par carte bancaire via Tipi, chèque, prélèvement (joindre les coordonnées bancaires à la fiche de renseignements).